

DÉCISION N° 2023 - 010 - H

(abroge la décision 2022-208-H en date du 14 octobre 2022)

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R 330-4,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Antoine Seidel, responsable des affaires générales et juridiques, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Antoine Seidel est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 2

Monsieur Antoine Seidel est désigné par Claire Rossi, directrice de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de madame Claire Rossi est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 3

Cette qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Claire Rossi, en tant que directrice de l'UTC.

Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Monsieur Seidel de ses fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs ou sur décision de la directrice de l'UTC.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Service des affaires générales et juridiques

implication signification de la comparable de la comparable

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

original: service des affaires générales et juridiques

<u>Copies</u>: direction des ressources humaines

Intéressé(e)

<u>diffusion</u>: rubrique actes réglementaires

rectorat